

---

# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

---

*Le budget primitif est un budget prévisionnel sur la base la base duquel les dépenses et recettes sont actées et par conséquent autorisées par le conseil municipal.*

*Il peut être voté jusqu'au 15 avril. Toutefois, au nom de la règle impérative de l'annualité du budget, le vote porte sur un budget considérant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.*

*Ce décalage du vote nuit à la transparence de la gestion municipale et à sa compréhension.*

*C'est pourquoi nous souhaitons revenir à un vote du budget primitif avant le 1<sup>er</sup> janvier.*

*En outre, ce choix est adapté à la situation particulière que nous traversons. Nous sommes en effet dans l'incertitude, comme nous l'avons été depuis le mois de mars, sur les perspectives d'évolution de nos recettes. Nous proposons donc d'établir un budget prévisionnel de **grande prudence**, et de le rectifier lors du vote du budget supplémentaire qui sera soumis au Conseil municipal après 6 mois d'exercice.*

*Le budget supplémentaire est un acte prévu par le code des collectivités par lequel les prévisions et autorisations budgétaires initiales sont complétées et rectifiées, principalement en ce qui concerne le résultat de l'exécution du budget de l'exercice précédent. En effet, au moment du vote du budget primitif, il n'est pas toujours possible de prévoir avec exactitude les dépenses et les recettes de l'exercice.*

*Le budget supplémentaire est donc :*

- *un budget d'ajustement puisqu'il permet de rééquilibrer, en cours d'année, les prévisions du budget primitif.*
- *un budget de report, en ce qu'il intègre, en cours d'année, les résultats qui peuvent être des excédents ou des déficits budgétaires ainsi que des restes à réaliser (en recettes comme en dépenses) tels qu'ils apparaissent au compte administratif de l'exercice précédent.*

*Préalablement au vote du budget primitif, le débat d'orientation budgétaire (DOB) permet de discuter de la situation financière et des orientations budgétaires de la collectivité. Il permet d'établir les bases sur lesquelles le budget sera construit et par conséquent les politiques publiques que nous souhaitons, en notre qualité d'élus. La loi prévoit que ce débat a lieu sur la base d'un rapport établi par la majorité municipale. C'est le document qui vous est présenté ici.*

Nous avons, pour les deux années précédentes, soumis ce rapport à la commission extramunicipale « Budget et évaluation de l'action municipale ». Le contexte sanitaire ne nous a pas permis de la réunir mais nous avons cependant adressé ce document à chacun de ses membres afin de collecter leurs observations.

Après le débat en Conseil municipal, ce rapport sera publié pour être accessible à tous les pontois, comme le stipule la loi.

#### **Déroulement réglementaire des débats**

*(Article L2312-1 du code des collectivités territoriales et règlement intérieur de la ville de Pons voté le 18 février 2019)*

*L'Adjointe au Budget présente le rapport.*

*Les Présidents de commissions qui le souhaitent interviennent.*

*Le Maire donne la parole au représentant de la liste d'opposition.*

*Il clôt le débat après avoir éventuellement demandé à ses adjoints d'apporter des précisions complémentaires pour la bonne compréhension du rapport.*

*Une délibération est soumise aux voix pour prendre acte de la tenue de ce débat.*

# Table des matières



|   |    |
|---|----|
| Table des matières.....                                     | 3  |
| Contexte économique et social .....                         | 5  |
| Contexte national et international.....                     | 5  |
| Le moral des ménages et ses impacts.....                    | 5  |
| L'emploi .....  | 6  |
| Les exportations de la France .....                         | 6  |
| Le PIB.....   | 7  |
| L'évolution des prix .....                                  | 7  |
| Les perspectives.....                                       | 8  |
| La situation locale .....                                   | 10 |
| Le projet de loi des finances 2021.....                     | 13 |
| Le contrôle des dépenses de fonctionnement .....            | 13 |
| Le plan de relance.....                                     | 13 |
| Compensation de la baisse des impôts de production.....     | 13 |
| Dotations stables .....                                     | 14 |
| Bilan de l'exercice 2020 du budget de la ville de Pons..... | 15 |
| L'exercice comptable .....                                  | 15 |
| La dette.....   | 17 |
| .....   | 18 |
| Les résultats prévisionnels.....                            | 19 |
| L'évaluation de l'action municipale.....                    | 25 |
| Les suites données aux réunions Quartiers et Villages ..... | 25 |
| Les travaux aboutis des commissions extra-municipales ..... | 25 |
| Les réalisations par domaine d'intervention .....           | 26 |
| L'évaluation écologique de l'action municipale.....         | 27 |
| Les orientations 2021 .....                                 | 29 |
| Fonctionnement.....   | 29 |
| Les recettes .....  | 29 |
| Les dépenses.....   | 31 |
| Investissement .....  | 33 |
| Les programmes pluriannuels .....                           | 34 |



## Contexte national et international

Pour mémoire, dans le rapport d'orientations budgétaires 2020 nous avons retranscrit les prévisions des économistes et de la Banque De France qui s'accordaient sur le fait que la France était relativement moins impactée par le ralentissement général de l'économie européenne, grâce principalement à deux facteurs : la bonne tenue de la consommation des ménages et le maintien des exportations, notamment le secteur des vins et spiritueux et du luxe.

Tous tablaient sur la demande intérieure, liée à une augmentation relative du pouvoir d'achat qui devait perdurer en 2021 avec 1.1% d'augmentation supplémentaire.

Nous avons tempéré cet optimisme en rappelant qu'il s'agissait-là de moyennes, car les études nous démontraient également que ces augmentations bénéficiaient aux classes moyennes tout en creusant l'écart entre celles-ci et la population en situation de pauvreté, toujours plus nombreuse.

Par ailleurs le moral des français pesait déjà, fin 2019, sur les perspectives économiques. L'indice de confiance des ménages en France enregistré en décembre 2019 à 103 points, avait accusé sa première baisse depuis un an (trois points de moins qu'en novembre), les ménages se montrant plus pessimistes à la fois sur leur situation financière future, sur leur capacité d'épargne future et sur leur niveau de vie futur.

Trois mois plus tard, la population française était confinée, avec les conséquences que l'on connaît.

## Le moral des ménages et ses impacts

La confiance des ménages dans la situation économique a rebondi de quatre points en juin 2020. Mais, à 97 points, elle restait en dessous de sa moyenne de longue période (100) selon l'Insee. Les ménages se montraient nettement plus optimistes que les mois précédents sur leur situation financière future, avec une hausse de 12 points par rapport à la période de confinement.

Cette relative confiance concernant le chômage a de nouveau été affecté dès juillet et août, malgré le rebond de l'activité économique (cf infra).

En septembre puis octobre, l'indicateur synthétique subit une nouvelle baisse à 94, avec de nouvelles craintes sur l'évolution du chômage.

En conséquence, le nombre de personnes estimant opportun d'épargner connaît en septembre une forte hausse de neuf points, mettant en danger la capacité de mobilisation des 85 milliards euros accumulés par les Français depuis le début de la crise sanitaire pour relancer l'économie.

En octobre, les ménages sont moins optimistes sur leur situation financière future, et sont aussi plus inquiets sur l'évolution du contexte économique en France. Ils sont plus nombreux à anticiper une dégradation du niveau de vie en France dans les douze prochains mois et leurs craintes sur l'évolution du chômage augmentent.

En revanche, la proportion de ménages estimant qu'il est opportun de faire des achats importants reste stable en octobre. Enfin, la part de ménages jugeant nécessaire d'épargner est en légère baisse (-2 points), même si elle reste très importante. Ils sont en parallèle un peu moins confiants (-1 point) sur leur capacité d'épargne à l'avenir.

De fait, ces derniers résultats devraient être à nouveau affectés par le confinement actuel.

## L'emploi

Alors que la France continuait de créer des emplois en fin d'année 2019, avec 54 300 dans le privé au troisième trimestre 2019, tout est suspendu aujourd'hui, dans l'attente de la venue de l'après-covid, sans savoir ce que cette période à venir nous réserve.

Au troisième trimestre 2020, l'emploi salarié privé rebondit : +1,8 %, après -3,3 % sur l'ensemble du premier semestre.

L'emploi intérimaire augmenta fortement pour le deuxième trimestre consécutif après la chute historique du premier trimestre 2020.

Hors intérim, l'emploi rebondit dans la construction, les services marchands et les services non marchands.

### Évolution de l'emploi salarié privé : en milliers

données CVS en milliers en fin de trimestre

|                        | Évolution sur 3 mois |              | Évolution sur un an | Niveau          |
|------------------------|----------------------|--------------|---------------------|-----------------|
|                        | 2020                 | 2020         | 2020                | 2020            |
|                        | T2                   | T3           | T3                  | T3              |
| Agriculture            | -4,3                 | -1,4         | -6,6                | 286,6           |
| Industrie              | -28,3                | -4,9         | -43,8               | 3 074,8         |
| Construction           | -0,1                 | 15,9         | 24,3                | 1 438,6         |
| Services marchands     | -104,4               | 298,0        | -197,4              | 12 136,5        |
| intérim (*)            | 107,8                | 135,9        | -76,9               | 713,9           |
| hors intérim           | -212,0               | 162,0        | -120,5              | 11 422,7        |
| Services non marchands | -21,6                | 37,0         | 9,6                 | 2 505,6         |
| <b>Ensemble privé</b>  | <b>-158,4</b>        | <b>344,4</b> | <b>-214,0</b>       | <b>19 442,1</b> |

(\*) Les intérimaires sont comptabilisés dans le secteur tertiaire quel que soit le secteur dans lequel ils effectuent leur mission.

Lecture : au troisième trimestre 2020, les créations nettes d'emploi salarié privé dans les services marchands sont de 298 000 par rapport au trimestre précédent.

Champ : ensemble des salariés du privé ; France hors Mayotte.

Sources : Insee et Dares

### Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi

|                          |  | Effectifs au<br>3 <sup>e</sup> trimestre 2020<br>(en milliers) | Evolution (en %) sur : |          |
|--------------------------|--|--|------------------------|----------|
|                          |  |  | un<br>trimestre        | un<br>an |
| France<br>métropolitaine | Catégorie A  | 3 673,4  | -11,5                  | 9,5      |
|                          | Dont :   |  |                        |          |
|                          | Hommes   | 1 883,6  | -12,7                  | 10,4     |
|                          | Femmes   | 1 789,9  | -10,1                  | 8,4      |
|                          | Moins de 25 ans                                      | 519,3  | -15,2                  | 13,1     |
|                          | 25 à 49 ans  | 2 184,8  | -12,0                  | 9,9      |
|                          | 50 ans ou plus                                       | 969,4  | -7,9                   | 6,6      |
|                          | Catégorie A,B,C                                      | 5 783,8  | -0,5                   | 4,7      |
|                          | dont : Demandeurs d'emploi<br>de longue durée (DELD) | 2 766,7  | 3,0                    | 5,4      |
|                          | Catégorie D  | 332,9  | 14,5                   | 11,7     |
|                          | Catégorie E  | 313,2  | -4,4                   | -12,1    |
| France                   | Catégorie A  | 3 924,1  | -11,0                  | 8,8      |
|                          | Catégorie A,B,C                                      | 6 086,0  | -0,5                   | 4,4      |

Source : Pôle emploi-Dares, STMT, données CVS-CJO.

## Les exportations de la France

Au 3<sup>ème</sup> trimestre, le solde du commerce extérieur de marchandises de la France s'établissait à :

- 20,457 milliards d'euros pour le 3<sup>ème</sup> trimestre 2020

- 5,745 milliards d'euros en septembre 2020.

Au 3<sup>ème</sup> trimestre 2020, les flux commerciaux reprenaient vivement depuis la fin du confinement et de la limitation des mesures restrictives visant à enrayer la crise sanitaire Covid-19, sans pour autant retrouver les niveaux d'avant-crise. Les exportations ont rebondi de 29,4 % (après -28,9 % au 2<sup>ème</sup> trimestre 2020) et les importations de 23,7 % (après - 20,5%).

Les ventes de produits manufacturés ont tiré la croissance des exportations, en particulier les ventes automobiles (+131,9 %) vers les pays européens, ainsi que celles des produits aéronautiques (+80,4 %) et de luxe. En revanche, après avoir mieux résisté au 2<sup>ème</sup> trimestre, les exportations de produits agricoles ont diminué (-12,1 %).

Le rebond des importations, quasi-généralisé, tenaient essentiellement à la hausse des achats de produits manufacturés (+22,0 %), notamment de produits automobiles (+ 106,1 %), de machines industrielles et agricoles (+28,3 %), de produits manufacturés divers (+52,8 %) et de produits métallurgiques et métalliques (+31,3 %). Au contraire, les importations en lien avec la crise sanitaire ont reculé (masques de protection, produits pharmaceutiques).

Une fois la plupart des mesures restrictives visant à enrayer l'épidémie de Covid-19 levées, les exportations ont rebondi de 29,4 % au 3<sup>ème</sup> trimestre 2020 par rapport au 2<sup>ème</sup> trimestre (- 28,9 %) et les importations de 23,7 % (après - 20,5 %).

## Le PIB

Evolution du produit intérieur brut



Note : données révisées ; les volumes sont mesurés aux prix de l'année précédente chaînés et corrigés des variations saisonnières et des effets des jours ouvrables.

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux trimestriels - base 2014.

Le gouvernement s'attend désormais à une récession plus grave, malgré le fort rebond de l'économie au troisième trimestre.

Le produit intérieur brut (PIB) devrait se contracter de 11% a indiqué vendredi 30 octobre 2020 le ministère de l'Economie Bruno Le Maire, alors qu'il prévoyait une baisse, déjà importante, de 10% jusqu'ici.

La contraction de l'activité sur le deuxième confinement est estimée à 15% du fait de la fermeture imposée des commerces, restaurants ou encore des lieux de culture.

C'est moins que lors du premier confinement, où elle avait chuté de plus de 30%, les restrictions étant moins sévères qu'au printemps.

## L'évolution des prix

La publication ci-après s'appuie sur des données provisoires. Les indices qui y figurent sont calculés sur un champ restreint d'observations de prix et à partir d'estimations des évolutions de certains tarifs non encore disponibles. Les résultats définitifs seront publiés le 13 novembre 2020. En conséquence, les indices provisoires ne doivent pas être utilisés pour des revalorisations contractuelles.

Sur un an, les prix à la consommation seraient stables en octobre 2020, pour le deuxième mois consécutif, selon l'estimation provisoire réalisée en fin de mois. Par rapport à ceux du mois de septembre, les prix de l'alimentation seraient plus dynamiques sur un an, alors que ceux des services augmenteraient moins. Les prix de l'énergie et des produits manufacturés baisseraient moins que le mois précédent.



## Indices des prix à la consommation

Évolutions annuelles (en %) ; base 100 : année 2015

|                       | Pondérations 2020 | octobre 2019 | septembre 2020 | octobre 2020 (p) |
|-----------------------|-------------------|--------------|----------------|------------------|
| Ensemble IPC*         | 10000             | 0,8          | 0,0            | 0,0              |
| Alimentation          | 1610              | 1,8          | 0,9            | 1,5              |
| - Produits frais      | 230               | -0,1         | 2,3            | 7,6              |
| - Autre alimentation  | 1380              | 2,1          | 0,7            | 0,4              |
| Tabac                 | 205               | 8,8          | 13,7           | 13,7             |
| Énergie               | 808               | -1,6         | -8,0           | -7,7             |
| Produits manufacturés | 2491              | -0,5         | -0,2           | -0,1             |
| Services              | 4886              | 1,2          | 0,6            | 0,3              |
| Ensemble IPCH**       | 10000             | 0,9          | 0,0            | 0,0              |

(p) données provisoires

\*: indice des prix à la consommation

\*\* : indice des prix à la consommation harmonisé

Sur un mois, les prix à la consommation reculeraient de 0,1 %, après -0,5 % le mois précédent. Les prix de l'alimentation et de l'énergie rebondiraient après une baisse en septembre. Ceux des services baisseraient moins que le mois précédent. Les prix du tabac seraient stables. Ceux des produits manufacturés ralentiraient fortement après un rebond le mois dernier.

Sur un an, l'indice des prix à la consommation harmonisé serait stable pour le deuxième mois consécutif. Sur un mois, il baisserait de 0,1 %, après -0,6 % le mois précédent.

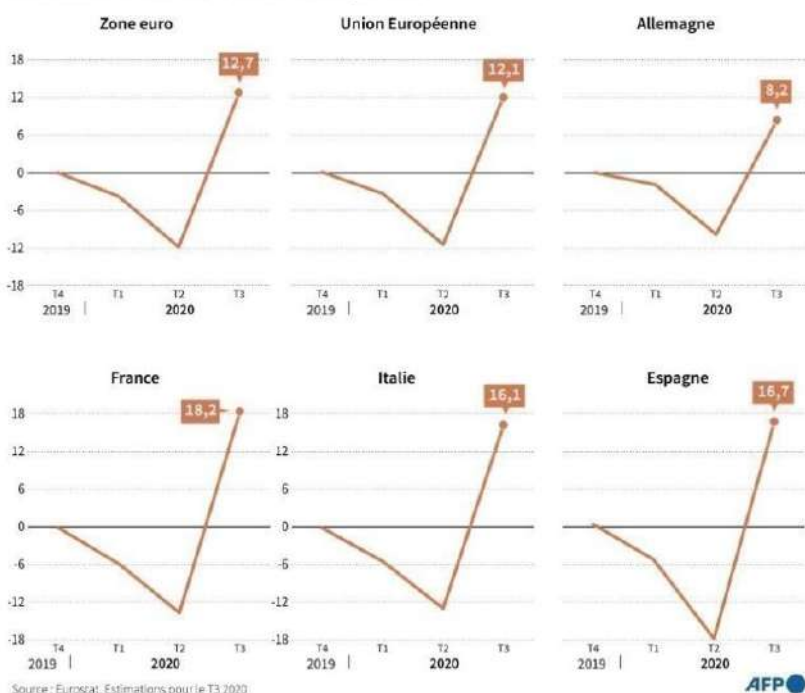
## Les perspectives

Au-delà du strict effet du confinement, la résurgence de l'épidémie renforce l'incertitude sur l'avenir, ce qui n'incite pas les ménages à consommer ni les entreprises à investir, éléments clés d'une future reprise.

Au troisième trimestre, le rebond de l'économie a été porté par la consommation des ménages, en hausse de 17,3%, mais elle est restée inférieure de 2,1% à son niveau d'avant-crise. En septembre, leur consommation a même nettement reculé.

Et si l'investissement a aussi rebondi, l'écart par rapport au troisième trimestre 2019 n'a pas été comblé. Même chose du côté de la production de biens et services, tandis que le commerce extérieur ne devrait pas non plus soutenir l'économie.

### Croissance dans l'Union Européenne



Croissance trimestrielle dans l'Union Européenne. (©AFP/)

Cette situation est identique pour tous les pays de l'Europe, même si ils ont réagi différents après la première vague, comme ne témoigne les graphismes ci-contre.

Quoiqu'il en soit, en France comme ailleurs la préoccupation environnementale est de plus en plus prégnante et les Etats devront la prendre en compte, même si on imagine bien que les évolutions ne se feront pas à la même vitesse partout.

Joe Biden aux Etats-Unis a lui aussi promis de prendre en compte cette nécessité, avec la volonté de réintégrer les Accords de Paris.

Son élection est de bon augure pour l'économie française et, plus localement, pour le vignoble du Cognac. Les sanctions à l'égard de notre pays devraient être levées prochainement.

Dans notre pays perturbé, comme au plan international, la nécessaire redistribution des richesses pour enrayer la pauvreté va sans aucun doute subir un coup d'arrêt. C'est pourtant dans ces périodes que les Etats doivent veiller aux plus vulnérables. Les collectivités territoriales, déjà mobilisées sur les territoires, vont devoir faire plus encore pour prévenir



l'isolement de certaines populations, accompagner ceux qui sont désocialisés, mais aussi aider à la satisfaction des besoins primaires de chacun.



En situation de crise les collectivités locales apportent une réponse davantage centrée sur nos vulnérabilités et sur les ressources à activer pour répondre aux enjeux.

Outre la nécessaire continuité des services indispensables au fonctionnement des territoires (les déchets, l'eau, les transports, l'action sociale, les marchés...) les collectivités locales, et en premier lieu les communes mettent en place des solutions inédites, pragmatiques pour aider chacun à faire face, et dans tous les domaines : outils pour les commerçants, aides fiscales aux entreprises, accélération des travaux de BTP pour soutenir ces entreprises, accompagnement des sans-abri et des migrants, organisation de circuits courts pour éviter les ruptures d'approvisionnement, mise en place de solutions mobilités, veille sociale, ...

Cependant la situation budgétaire est fragile, suspendue au plan de relance dont on ne sait pas encore s'il sera suivi d'un plan d'austérité. Cette crise constitue un test de la capacité des territoires à transformer leur économie pour la rendre moins vulnérable.

### Indicateurs clés nationaux – source INSEE

| Indicateurs clés nationaux     | Date de mise à jour | Date de valeur    | Valeur                 | Tendance / période précédente | Période de référence       |
|--------------------------------|---------------------|-------------------|------------------------|-------------------------------|----------------------------|
| <b>Croissance économique</b>   | 30/10/2020          | 3e trimestre 2020 | + 18,2 %               | ↗                             | T/(T-1)                    |
| <b>Consommation</b>            | 30/10/2020          | Septembre 2020    | 47,0 milliards d'euros | ↘                             | M/(M-1)                    |
| <b>Confiance des ménages</b>   | 28/10/2020          | Octobre 2020      | 94                     | ↘                             | M-(M-1)                    |
| <b>Emploi salarié</b>          | 06/11/2020          | 3e trimestre 2020 | 19442 milliers         | ↗                             | T/(T-1)                    |
| <b>Taux de chômage</b>         | 13/08/2020          | 2e trimestre 2020 | 7,1 %                  | ↘                             | T/(T-1)                    |
| <b>Prix à la consommation</b>  | 30/10/2020          | Octobre 2020      | + 0,0 %                | →                             | Glissement annuel M/(M-12) |
| <b>Production industrielle</b> | 09/10/2020          | Août 2020         | + 1,0 %                | ↗                             | M/(M-1)                    |
| <b>Capacités de production</b> | 22/10/2020          | 4e trimestre 2020 | 77,7 %                 | ↗                             | T/(T-1)                    |
| <b>Coût du travail</b>         | 15/09/2020          | 2e trimestre 2020 | + 6,0 %                | ↗                             | Glissement annuel T/(T-4)  |

#### CLIMAT DES AFFAIRES

|                                 |            |                  |    |   |         |
|---------------------------------|------------|------------------|----|---|---------|
| <b>Tous secteurs</b>            | 22/10/2020 | Octobre 2020     | 90 | ↘ | M-(M-1) |
| <b>Industrie manufacturière</b> | 22/10/2020 | Octobre 2020     | 93 | ↘ | M-(M-1) |
| <b>Services</b>                 | 22/10/2020 | Octobre 2020     | 89 | ↘ | M-(M-1) |
| <b>Bâtiment</b>                 | 22/10/2020 | Octobre 2020     | ◆  | → | M-(M-1) |
| <b>Commerce de détail</b>       | 30/10/2020 | Octobre 2020     | 95 | ↘ | M-(M-1) |
| <b>Commerce de gros</b>         | 24/09/2020 | 5e bimestre 2020 | 92 | ↗ | M-(M-2) |

# La situation locale

La situation locale ne diffère pas de celle décrite au niveau national.

L'évolution du nombre de demandeurs d'emplois en Nouvelle –Aquitaine, graphisme ci-dessous, fait apparaître la baisse sensible constatée depuis 2018, qui risque d'être durement affectée compte tenu du contexte, même si la région a été relativement épargnée par l'épidémie.



Sur le bassin de la Haute-Saintonge, les demandeurs d'emploi de moins de 26 ans ont augmenté de 39 % par rapport à 2019, soit 500 de plus en septembre 2020. Les personnes non qualifiées sont les plus touchées.

Pons affiche une hausse de 2,7% des demandeurs d'emplois depuis un an (septembre 2019-septembre 2020).

Les statistiques affichées comparatives ci-dessous montrent une différence entre Pons et le reste de la Haute-Saintonge : il s'agit du nombre de demandeurs d'emplois n'ayant pas travaillé depuis leur inscription, proportionnellement plus conséquent dans la commune, alors que le nombre de demandeurs d'emplois ayant travaillé plus de 78 heures par mois (cat C) est proportionnellement plus élevé sur la Haute-Saintonge, sans doute en raison des emplois saisonniers agricoles.

### Les demandeurs d'emploi (source Pôle emploi - données brutes)

Commune de Pons - Septembre 2020

**460** demandeurs d'emploi cat. ABC

**+2,7%** sur un an

#### Répartition des demandeurs d'emploi par catégorie

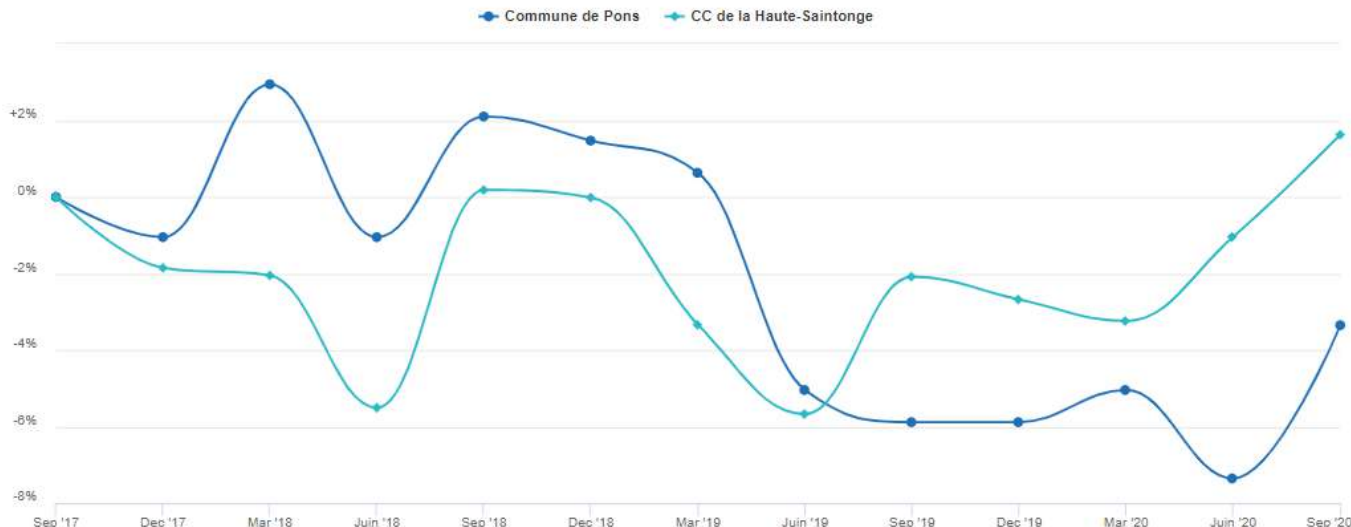
| Commune de Pons        | CC de la Haute-Saintonge |
|------------------------|--------------------------|
| Total Cat. ABCDE : 504 | Total Cat. ABCDE : 6 749 |
| Cat A : 294 (58,3%)    | Cat A : 3 627 (53,7%)    |
| Cat B : 66 (13,1%)     | Cat B : 884 (13,1%)      |
| Cat C : 100 (19,8%)    | Cat C : 1 635 (24,2%)    |
| Cat D : 22 (4,4%)      | Cat D : 236 (3,5%)       |
| Cat E : 22 (4,4%)      | Cat E : 367 (5,4%)       |

Les femmes sont plus affectées par cette hausse à Pons (+3%), alors qu'elles le sont sensiblement moins, proportionnellement, en Haute-Saintonge (+3,4%, soit un point de moins que les hommes).

Sur la commune comme sur l'ensemble de la Haute-Saintonge, les jeunes de moins de 26 ans sont les plus touchés (+10,3%).

Parmi les 460 demandeurs d'emplois pontois, dont 50% sont indemnisés, 56 n'ont pas de diplômes ou de qualifications.

### Évolution du nombre de demandeurs d'emploi cat. ABC sur les 13 derniers trimestres



**Guide de lecture :** Ce graphique permet de comparer la tendance sur 3 ans de l'évolution de la demande d'emploi sur le territoire sélectionné par rapport au territoire de comparaison.  
 Exemple : En septembre 2020, le nombre de demandeurs d'emploi en cat. ABC a évolué de -3,4% depuis septembre 2017 sur la Commune de Pons, pour +1,6% sur la CC de la Haute-Saintonge.

L'effet de reprise du site de l'ancienne Wesper apparaît sur le graphique ci-dessus.

A ce stade, nous n'avons pas d'information officielle sur l'économie locale. Les chefs d'entreprises rencontrés attendent de voir ce qu'il en sera de la sortie de ce deuxième confinement, afin de pouvoir estimer si les aides obtenues d'une part, le rebond économique d'autre part, leur permettront de poursuivre.

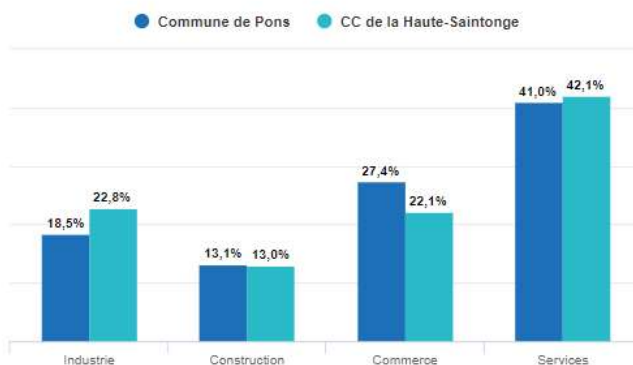
### Les salariés \*\*\* (Source Acoess - données brutes) Commune de Pons - Fin 2019

1 631  
salariés

-0,1%  
sur un an

#### Répartition sectorielle des salariés

| Secteur (Naf 5) | Commune de Pons    |          |                 | CC de la Haute-Saintonge |
|-----------------|--------------------|----------|-----------------|--------------------------|
|                 | Nombre de salariés | Evol/a-1 | Part dans la CC | Evol/a-1                 |
| Tous secteurs   | 1 631              | -0,1%    | 17,5%           | +0,2%                    |
| Industrie       | 301                | +12,3%   | 14,1%           | +1,8%                    |
| Construction    | 214                | -2,7%    | 17,7%           | -1,5%                    |
| Commerce        | 447                | -3,9%    | 21,7%           | -0,8%                    |
| Services        | 669                | -1,5%    | 17,0%           | +0,3%                    |



\*\*\* Hors agriculture, administrations publiques, éducation non marchande (établissements d'enseignement relevant de l'Etat ou des collectivités locales), santé non marchande et emploi par les ménages de salariés à domicile.

La crise sanitaire risque d'accentuer le constat déjà fait dans le sud de la Charente-Maritime, avec une réelle paupérisation d'une partie croissante de la population, peu qualifiée, habitant soit dans des logements insalubres des centres, soit à l'écart. Cette difficulté est accrue par l'absence de mobilité d'une partie de certains de ces habitants, que l'épidémie aura coupé de manière permanente des services publics et des lieux de socialisation, voire même de l'accès aux soins.

Le travail avec la Communauté de communes de Haute-Saintonge, grâce à laquelle Pons a retrouvé une certaine capacité d'accueil d'entreprises nouvelles avec la zone de la Corbonne, devra donner au tissu économique, industriel, artisanal et commercial, des moyens de traverser cette crise et de muter vers l'économie de demain. Les communes devront quant à elles travailler plus que jamais à la qualité du vivre ensemble via les services, les équipements et le tissu associatif.

Le gouvernement a présenté son projet de loi de finances (PLF) pour 2021 qui sera le « principal vecteur » du plan de relance de 100 milliards d'euros. Il intègre également la compensation « à l'euro près » de la baisse des impôts dits de production, présente des dotations stables et confirme la suspension des contrats de Cahors (contractualisation instaurant l'encadrement de la dépense locale).

Alors que le gouvernement prévoit dans ce texte un rebond de la croissance de 8 % dès l'an prochain (après une chute du PIB de 10 % attendue cette année), le Haut conseil des finances publiques (HCFP) est plus prudent. Il alerte sur les « très fortes incertitudes » qui pèsent sur ce projet de budget, qui prévoit également un déficit public ramené à 6,7 % en 2021 (contre 10,2 % du PIB cette année). La dette publique s'envolerait, quant à elle, à 116,2 % du PIB en 2021. Le pouvoir d'achat des Français baisserait de 0,5 % cette année avant de rebondir de 1,5 % en 2021.

**Avec la crise économique qui se dessine, les collectivités vont subir un important effet ciseaux, couplant hausse des dépenses et baisses des recettes. Jusqu'à présent, les collectivités pouvaient plus ou moins compenser cet effet en jouant sur les impôts locaux. Mais avec la réforme fiscale en cours (suppression de la taxe d'habitation en particulier) il ne reste plus de possibilité de pilotage pour les communes non plus.**

## Le contrôle des dépenses de fonctionnement

Si juridiquement, le principe de respect de la hausse maximum de 1,2 % des dépenses de fonctionnement par an subsiste, l'article 12 de la loi du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 annule le dispositif de reprise financière prévu en cas de dépassement de ce niveau.

En 2019, 322 collectivités n'avaient pas respecté ce principe.

Cependant, le risque est grand de voir des budgets dérivés dangereusement si l'augmentation des dépenses de fonctionnement n'est pas contenu, alors même que les collectivités n'ont plus les mêmes capacités d'augmenter les recettes en regard.

## Le plan de relance

Avec 100 milliard sur deux ans, dont 42 milliards doivent être décaissés d'ici la fin 2021, le plan de relance prévoit 10 milliards d'euros de crédits budgétaires dépensés dès la fin 2020.

Ce plan de relance doit ainsi, par exemple, consacrer 4 milliards d'euros à la rénovation des bâtiments publics et privés, dont 1 milliard est réservé au bloc communal et aux départements grâce à des fonds de l'Etat dont l'affectation sera opérée localement par les préfets.

## Compensation de la baisse des impôts de production

Comme prévu, le PLF pour 2021 acte bien une baisse de 10 milliards d'euros sur les impôts économiques locaux à compter de l'an prochain afin de « soutenir les entreprises, l'activité et l'emploi dans les territoires ». Pour cela, la part régionale de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) sera supprimée, pour plus de 7 milliards d'euros, alors que les impôts fonciers des établissements industriels seront réduits de moitié entraînant une suppression de 1,75 milliard d'euros de recettes de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et 1,54 milliard de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) pour le bloc communal.

Les collectivités seront, toutefois, compensées. Concernant les communes et EPCI, ils devraient bénéficier d'une compensation via un prélèvement sur les recettes de l'Etat, à hauteur de 3,3 milliards d'euros. Le texte prévoit que la

compensation inclura la dynamique des bases dans chaque collectivité concernée y compris en cas d'installation d'une nouvelle entreprise industrielle.

Le gouvernement a pris l'engagement d'un remboursement à l'euro près des pertes de taxe foncière et de cotisation foncière.

Un bémol toutefois, le PLF 2021 modifie les mécanismes d'évolution des bases des locaux industriels : la revalorisation annuelle des bases des locaux industriels se rapprochera de celle des locaux professionnels. A titre d'exemple, en 2019, la revalorisation des bases des locaux industriels a été effectuée sur la base d'un taux de 2,2 % alors que celle des locaux professionnels était de 0,2. Un nouveau manque à gagner pour les collectivités.

## Dotations stables

Du côté des concours financiers à destination des collectivités territoriales, ceux-ci devraient augmenter 4,8 milliards d'euros par rapport à 2020 ou plutôt de 1,5 milliard d'euros si l'on exclut la compensation de la baisse des impôts de production.

Comme l'an passé, la dotation globale de fonctionnement (DGF) du bloc communal et des départements restera stable à hauteur de près de 26,8 milliards d'euros. En ce qui concerne la péréquation, les dotations de solidarité urbaine (DSU) et de solidarité rurale (DSR) devraient, comme en 2020, augmenter de 180 millions d'euros (90 millions d'euros chacune) et, celle des départements de 10 millions d'euros.

Les montants des dotations de soutien à l'investissement local (Dsil, DETR, DPV et DSID) seront également reconduits, ce qui devrait notamment représenter 570 millions d'euros pour la dotation de soutien à l'investissement local et plus d'un milliard pour la dotation d'équipement des territoires ruraux.

Point important, l'automatisation du FCTVA, qui avait été reportée, devrait cette fois voir le jour mais à ce stade pour les collectivités territoriales qui reçoivent le FCTVA l'année de la réalisation de la dépense, ce qui n'est pas le cas de Pons.

Par ailleurs, la réforme de la taxe d'habitation sur les résidences principales se poursuivra avec l'entrée dans la réforme des 20 % de ménages les plus aisés. Ainsi, l'année prochaine, ces ménages profiteront d'un premier dégrèvement de 30 % jusqu'à l'exonération totale à l'automne 2023.

**En conclusions, si les collectivités peuvent s'attendre à un maintien des dotations, il n'en reste pas moins que la prudence s'impose car :**

- la compensation des pertes fiscales ne se fera qu'à partir d'un comparatif non pas par rapport à l'année en cours, mais à partir de 2018, brisant ainsi la dynamique de l'impôt :
- la perte de recettes tarifaires liées au COVID ne sera pas compensée.

## L'exercice comptable

L'exercice comptable a été impacté par différents éléments, liés pour la plupart à l'épidémie.

### Les éléments liés à l'épidémie

- Des dépenses non réalisées pour un montant d'environ 100 000 euros, liées à :
  - L'annulation de fêtes et cérémonies
  - L'économie d'énergies pendant le confinement (baisse du chauffage a minima, utilisation d'équipements électriques limitée, baisse de l'activité avec véhicules...)
  - L'absence d'approvisionnement de la restauration scolaire
  - ...
- Des surcroits de dépenses, proches de 50 000 euros
  - Les produits désinfectant antivirus, les gels hydro-alcooliques, les équipements sanitaires pour les écoles, les masques, les plexiglass pour les accueils en mairie...
- Des recettes non réalisées en fonctionnement, environ 190 000 euros
  - Exonération de la taxe sur les enseignes pour les entreprises (29 000 euros)
  - Exonération de l'occupation du domaine public (terrasses des commerces : 6 000 euros)
  - Exonération de loyers pour les professionnels (18 000 euros)
  - Baisse de fréquentation du camping (18 000 euros)
  - Baisse de fréquentation du cinéma (31 000 euros)

Mais aussi :

- Baisse de fréquentation des lieux touristiques et de la vente de produits touristiques
- Baisse de fréquentation de la médiathèque
- Fermeture du restaurant scolaire pendant 3 mois
- Annulation de l'utilisation de la piscine municipale par des écoles d'autres communes
- ...
- Des travaux non réalisés
  - Principalement la Maison des services et des associations
  - Le programme des travaux sur le patrimoine historique
- Des subventions en attente de réalisation des travaux : nous avons obtenu 80% de financement, c'est à dire le maximum, pour la Maison des services et des associations, mais nous ne les percevons que lorsque les travaux seront réalisés.

### Les éléments marquants, hors épidémie

- Les « plus »
  - Une renégociation du contrat de photocopieur pour un gain de 25 000 euros.
  - La vente du bâtiment de la rue des Cordeliers, 125 000 euros.
  - Les dépenses d'électricité en baisse de 62 000 euros (une partie non quantifiable de la baisse étant due au confinement), dont une baisse de l'éclairage public de 17 000 euros.
  - Les dépenses en eau en baisse sur la piscine (près de 50%) grâce aux travaux réalisés sur les pompes des circuits de trop-plein. Une économie de 8 000 euros.
  - La fréquentation de la piscine, à hauteur des prévisions :



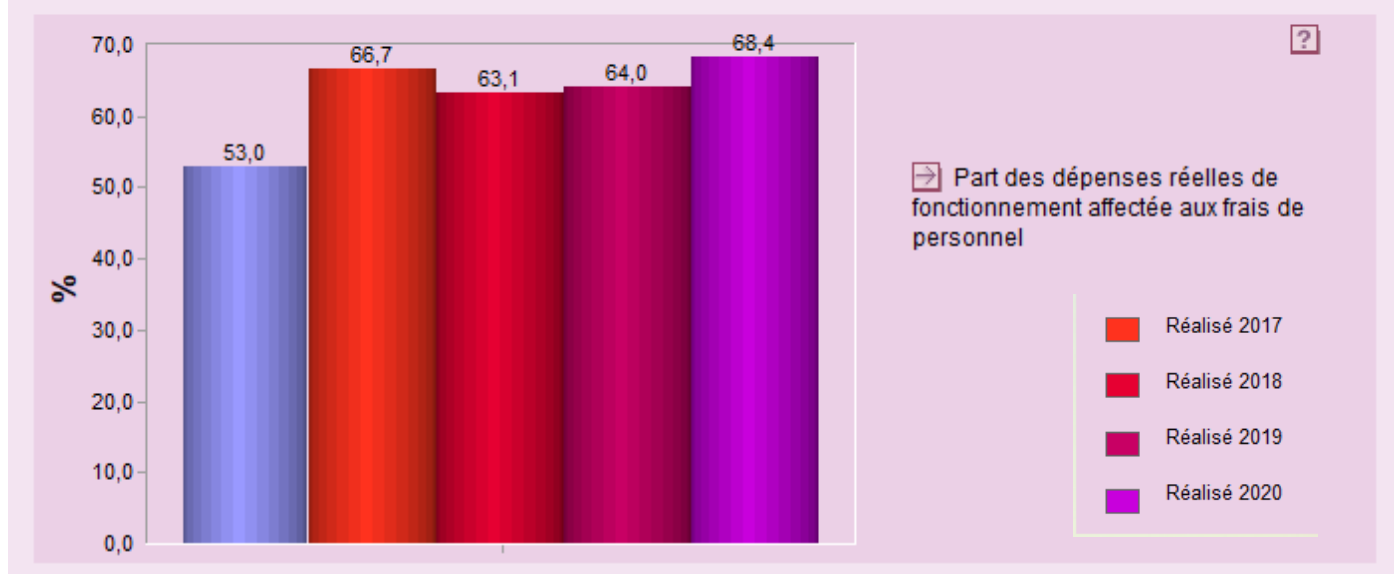
| CLÔTURE AU :           |                     | 30/9/20      |            |               |                         |                      |               |                     |
|------------------------|---------------------|--------------|------------|---------------|-------------------------|----------------------|---------------|---------------------|
|                        | nb tickets au 27/06 | numéro début | numéro fin | valeur totale | n° dernier ticket vendu | Total tickets vendus | montant vendu | nb tickets au 30/09 |
| Ticket 1,50€           | 2300                | 39401        | 41700      | 3 450,00 €    | 41600                   | 2200                 | 3 300,00 €    | 100                 |
| Ticket 2,50€           | 2450                | 27201        | 29650      | 6 125,00 €    | 29537                   | 2337                 | 5 842,50 €    | 113                 |
| Ticket 1€              | 157                 | 1944         | 2100       | 157,00 €      | 1988                    | 45                   | 45,00 €       | 112                 |
| abonnement enfant 20€  | 48                  | 213          | 260        | 960,00 €      | 225                     | 13                   | 260,00 €      | 35                  |
| abonnement adulte 40€  | 55                  | 46           | 100        | 2 200,00 €    | 58                      | 13                   | 520,00 €      | 42                  |
| abonnement famille 10€ | 20                  | 31           | 50         | 200,00 €      | 31                      | 1                    | 10,00 €       | 19                  |
| abonnement famille 20€ | 35                  | 16           | 50         | 700,00 €      | 17                      | 2                    | 40,00 €       | 33                  |
| abonnement dauphin 1€  | 23                  | 108          | 130        | 230,00 €      | 117                     | 10                   | 100,00 €      | 13                  |
| abonnement dauphin 2€  | 4                   | 2            | 5          | 80,00 €       | 2                       | 1                    | 20,00 €       | 3                   |

| COMPTE AU :            |              | 31/08/2019 |              |          |                         |                      |               |                     |
|------------------------|--------------|------------|--------------|----------|-------------------------|----------------------|---------------|---------------------|
|                        | numéro début | numéro fin | total ticket | montant  | n° dernier ticket vendu | Total tickets vendus | montant vendu | nb tickets restants |
| Ticket 1,50€           | 39129        | 39400      | 272          | 408,00 € | 39400                   | 272                  | 408,00 €      | 0                   |
| Ticket 2,50€           | 27039        | 27200      | 162          | 405,00 € | 27200                   | 162                  | 405,00 €      | 0                   |
| Ticket 1€              | 1893         | 2000       | 108          | 108,00 € | 1943                    | 51                   | 51,00 €       | 57                  |
| abonnement enfant 20€  | 213          | 215        | 3            | 60,00 €  | 212                     | 0                    | 0,00 €        | 3                   |
| abonnement adulte 40€  | 46           | 50         | 5            | 200,00 € | 45                      | 0                    | 0,00 €        | 5                   |
| abonnement famille 10€ | 31           | 35         | 28           | 280,00 € | 30                      | 0                    | 0,00 €        | 5                   |
| abonnement famille 20€ | 16           | 20         | 5            | 100,00 € | 15                      | 0                    | 0,00 €        | 5                   |
| abonnement dauphin 10€ | 108          | 130        | 23           | 230,00 € | 107                     | 0                    | 0,00 €        | 23                  |
| abonnement dauphin 20€ | 2            | 5          | 4            | 80,00 €  | 1                       | 0                    | 0,00 €        | 4                   |

- Les « moins »

- Le remboursement à l'Etat d'une subvention pour le gymnase sollicitée en 2017 hors cadre réglementaire en 2018 (75000 euros sur 3 ans, dernier versement début 2021)
- Une succession de pannes dans les équipements (pompes de fontaines, du stade, véhicules, congélateur du restaurant scolaire...)
- L'obligation de rachat d'un terrain du lotissement d'Aquitaine vendu en 2018 hors cadre réglementaire, pour un montant de 24 763 Euros.
- Les dépenses de personnel – 3 475 000 euros - dépasseront les prévisions de 35 000 euros, soit une hausse de 0,99 %, des faits suivants :
  - Du recrutement des maîtres-nageurs avant la période d'ouverture de la piscine, pour des travaux de restauration des bâtiments. Ce recrutement a ainsi permis d'ouvrir par la suite la piscine, car à défaut les maîtres-nageurs auraient accepté des contrats dans d'autres secteurs et activité, ne leur permettant pas d'être embauchés à Pons pour l'ouverture de l'établissement. Ce fut bénéfique pour la collectivité et pour les pontois qui ont fréquenté l'établissement pendant toute la saison, comme le démontre le tableau ci-dessus.
  - La transformation, par la commission médicale, d'un congé maladie longue durée par un congé de maladie professionnelle. Aucune incidence globalement au budget mais nous avons dû rembourser l'organisme qui versait le maintien de salaire. Nous serons remboursés par la suite par notre assureur.
  - Des départs en retraite qui ont demandé, compte tenu des circonstances, un doublon avec les remplaçants.

### Frais de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement



Les travaux en régie ont été nombreux en cette période de confinement. Les services municipaux ont également été aidés par le chantier d'insertion du centre socioculturel pour des prestations d'un coût global de 38 000 euros en 2020.

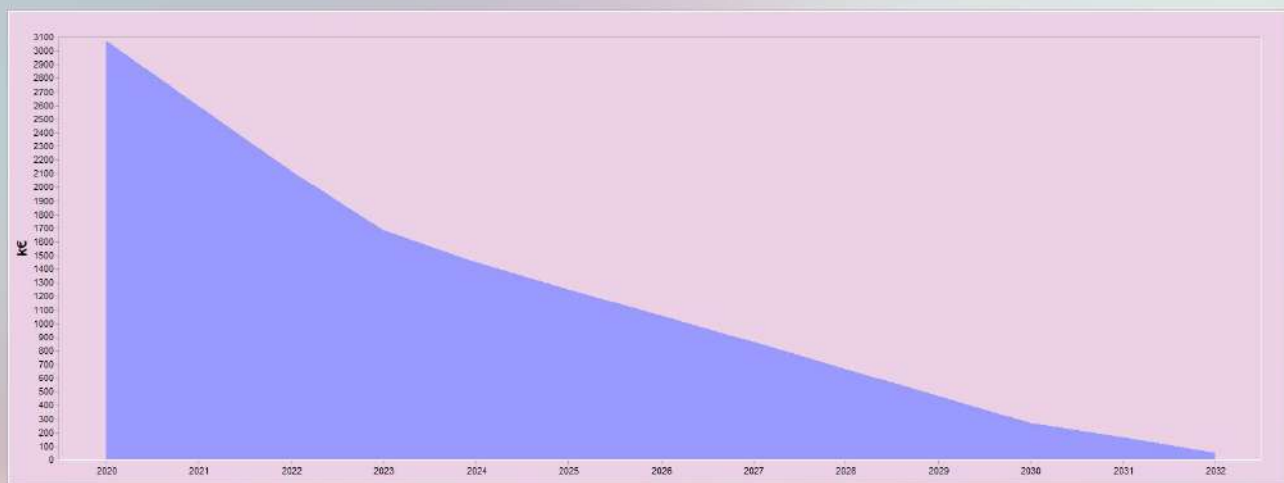
## La dette

Nous n'avons pas emprunté ces deux dernières années, afin de rétablir un taux d'endettement raisonnable et de revenir dans le cadre légal qui impose. La commune remboursera le capital de ses emprunts à hauteur de 422 399 euros en 2021 auxquels s'ajouteront 41 464 euros liés à des emprunts dits « toxiques ». Les intérêts s'élèveront à 36 460 euros. Concernant la perte de change, nous reprendrons les éléments 2020, dont le montant réglé s'est élevé à 23 717 euros, avec également le budget de provision pour risques débité à hauteur de 15000 euros (budget prévisionnel de 20 000 euros, maintenu en 2021).

|      |              |
|------|--------------|
| 2021 | 2 599 979,27 |
| 2022 | 2 118 557,76 |
| 2023 | 1 686 573,20 |
| 2024 | 1 447 840,49 |
| 2025 | 1 253 426,76 |
| 2026 | 1 061 285,90 |

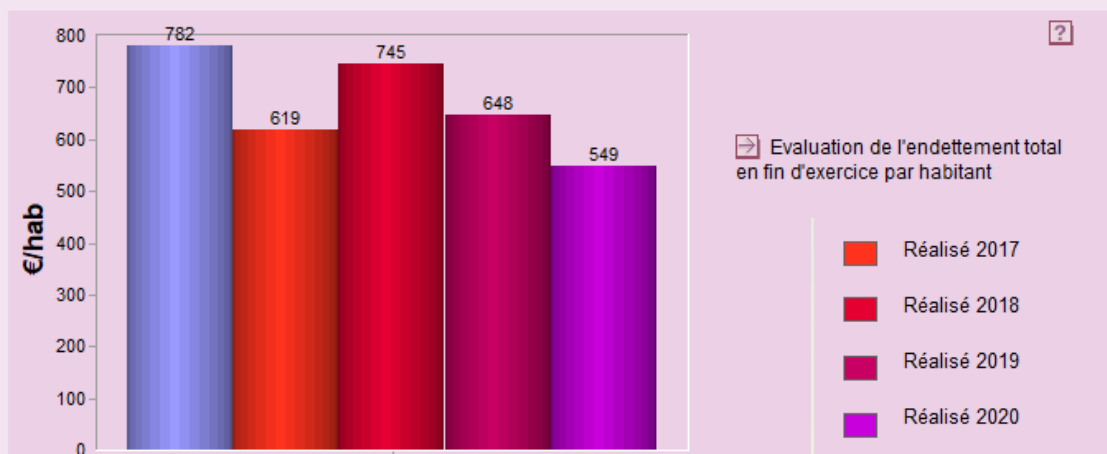
La capacité de désendettement représente le nombre d'années que la ville mettrait pour rembourser l'intégralité de sa dette en y consacrant tout son autofinancement. Ici, cette capacité serait de 5 années. Elle était à 12 ans auparavant mais nous avons considérablement augmenté notre capacité d'autofinancement. Pour mémoire, la loi de finances établit à 12 années maximum la capacité de désendettement possible des collectivités.

Evolution de l'encours de la dette par année - COMMUNE DE PONS - 2020



La dette actuelle s'efface sur 12 ans. Il semble au regard de ces données plus raisonnable d'attendre peut-être encore un exercice comptable avant d'avoir recours de nouveau à l'emprunt.

Encours de la dette au 31/12 / Population



A noter que nous échelonnons nos encours avec le syndicat d'électrification (SDEER) lequel permet aux communes de payer leur restant à charge sur les 5 années qui suivent l'année de réalisation des travaux sur le réseau d'éclairage public. Cet échelonnement est accordé sans versement d'intérêts.

Tableau encours SDEER

|                                  | 2019        | 2021        | 2022        | 2023        | 2024        | 2025       |
|----------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|------------|
| MONTANT DE REMBOURSEMENTS PAR AN | 18 040,64 € | 17 127,48 € | 10 029,90 € | 10 029,90 € | 10 029,90 € | 5 716,62 € |

## Les résultats prévisionnels

Il s'agit d'une estimation, réalisée au 15 /11 /2020, laquelle devra être donc rectifiée si besoin au budget supplémentaire (en juillet).

### - Budget Ville de Pons

| SECTION INVESTISSEMENT              |              | SECTION FONCTIONNEMENT                |              |
|-------------------------------------|--------------|---------------------------------------|--------------|
| Report déficitaire n-1              | 0            | Report déficitaire n-1                | 0            |
| Report excédentaire n-1             | 148 495,45   | Report excédentaire n-1               | 747675,24    |
| Dépenses de l'exercice              | 1 923 416,82 | Dépenses de l'exercice                | 5 932 661,96 |
| Recettes de l'exercice              | 1 274 295,00 | Recettes de l'exercice                | 6 323 877,64 |
| Résultat de l'exercice              | -649 121,82  | Résultat de l'exercice                | 391 215,68   |
| Résultat cumulé de la section (001) | -500 626,37  | Résultat cumulé de la section         | 1 138 890,92 |
| Restes à réaliser dépenses          | 0,00         | Affectation à l'investissement (1068) | 450 949,37   |
| restes à réaliser Recettes          | 49 677,00    | Complément d'affectation              |              |
| Besoin de financement               | -450 949,37  | total à affecter                      | 450 949,37   |
| Prélèvement à effectuer             | 450 949,37   | Reprise n+1 en fonctionnement (002)   | 687 941,55   |

Le confinement et la non réalisation de la maison des services et des associations (dans l'attente de la confirmation de la prise en charge à 80 % par l'État) a conduit à réaliser d'autres travaux, ce qui explique le besoin de financement en investissement.

La prudence dans la gestion de la commune a permis de réaliser un résultat de l'exercice en fonctionnement positif pour absorber ce besoin de financement en investissement et se laisser une capacité d'action en 2021. En effet, pour mémoire, l'excédent de l'année N-1 élargit les capacités les actions de l'année N.

### - Budget Maison de santé

Le manque à gagner de l'exonération de loyers pendant la période de fermeture Covid est compensé par le report de l'excédent de l'année passée.

En revanche l'excédent attendu qui devait être reversé au budget principal ne pourra pas l'être, compte tenu de ce delta dans les réalisations des recettes.

| SECTION INVESTISSEMENT              |            | SECTION FONCTIONNEMENT                |           |
|-------------------------------------|------------|---------------------------------------|-----------|
| Report déficitaire n-1              | 90 742,35  | Report déficitaire n-1                | 0         |
| Report excédentaire n-1             |            | Report excédentaire n-1               | 3 406,53  |
| Dépenses de l'exercice              | 56 691,77  | Dépenses de l'exercice                | 61 861,05 |
| Recettes de l'exercice              | 214 905,52 | Recettes de l'exercice                | 59 130,60 |
| Résultat de l'exercice              | 158 213,75 | Résultat de l'exercice                | -2 730,45 |
| Résultat cumulé de la section (001) | 67 471,40  | Résultat cumulé de la section         | 676,08    |
| Restes à réaliser dépenses          | 0,00       | Affectation à l'investissement (1068) | 0,00      |
| restes à réaliser Recettes          | 0,00       | Complément d'affectation              |           |
| Beoin de financement                |            | total à affecter                      | 0,00      |
| Prélèvement à effectuer             |            | Reprise n+1 en fonctionnement (002)   | 676,08    |

- Budget Camping

Face à la baisse de fréquentation ( 939 emplacements loués en 2020 alors que nous en avons comptabilisé 1733 en 2019 ), nous avons limité les dépenses du camping. Cette gestion de rigueur nous a permis d'absorber les dépenses avec le résultat de l'année passée.

| SECTION INVESTISSEMENT              |           | SECTION FONCTIONNEMENT                |           |
|-------------------------------------|-----------|---------------------------------------|-----------|
| Report déficitaire n-1              | 0         | Report déficitaire n-1                | 0         |
| Report excédentaire n-1             | 0,00      | Report excédentaire n-1               | 10 565,10 |
| Dépenses de l'exercice              | 5 424,39  | Dépenses de l'exercice                | 22 903,87 |
| Recettes de l'exercice              | 0,00      | Recettes de l'exercice                | 19 530,85 |
| Résultat de l'exercice              | -5 424,39 | Résultat de l'exercice                | -3 373,02 |
| Résultat cumulé de la section (001) | -5 424,39 | Résultat cumulé de la section         | 7 192,08  |
| Restes à réaliser dépenses          | 0,00      | Affectation à l'investissement (1068) | 5 424,39  |
| restes à réaliser Recettes          | 0,00      | Complément d'affectation              |           |
| Besoin de financement               | -5 424,39 | total à affecter                      | 5 424,39  |
| Prélèvement à effectuer             | 5 424,39  | Reprise n+1 en fonctionnement (002)   | 1 767,69  |

A noter que des travaux ont quand même été effectués, notamment pour améliorer les blocs sanitaires.

## La synthèse des entrées au camping

| Semaine | Nombre d'emplacements occupés      |                             | Nombre de Personnes |         | Provenance  |
|---------|------------------------------------|-----------------------------|---------------------|---------|---|
|         | Emplacements (nus, caravane etc..) | Avec branchement électrique | Adultes             | Enfants | Pays  |
| 23      | 16                                 | 13                          | 24                  | 8       | France, Angleterre  |
| 24      | 6                                  | 1                           | 8                   | 2       | France  |
| 25      | 20                                 | 15                          | 41                  | 3       | France  |
| 26      | 19                                 | 13                          | 34                  |         | France, Allemagne   |
| 27      | 29                                 | 16                          | 49                  | 1       | Allemagne, France   |
| 28      | 41                                 | 25                          | 70                  | 22      | France, Belgique  |
| 29      | 42                                 | 24                          | 81                  | 22      | France, Allemagne, Espagne, Belgique                            |
| 30      | 59                                 | 39                          | 119                 | 22      | France, Angleterre, Allemagne, Belgique, Espagne                |
| 31      | 60                                 | 37                          | 119                 | 23      | Espagne, France, Portugal, Belgique, Pologne, Angleterre        |
| 32      | 75                                 | 39                          | 139                 | 46      | France, Belgique, Néerlandais, Angleterre, Royaume-Uni, Espagne |
| 33      | 54                                 | 32                          | 111                 | 41      | Angleterre, France, Allemagne, Royaume-Uni, Espagne, Pays-Bas,  |
| 34      | 63                                 | 41                          | 117                 | 24      | France, Angleterre, Allemagne, Belgique, Espagne, Suisse        |
| 35      | 39                                 | 20                          | 77                  | 8       | France, Angleterre, Italie, Allemagne, Espagne                  |
| 36      | 23                                 | 12                          | 39                  |         | France, Allemagne, Espagne, Angleterre                          |
| 37      | 38                                 | 19                          | 64                  |         | France, Allemagne, Angleterre                                   |
| 38      | 5                                  | 3                           | 8                   |         | France  |

- Budget Cinéma

Les entrées du cinéma ont véritablement souffert du confinement. Alors que la sortie du premier confinement avait démontré une belle embellie, boostée par l'augmentation du nombre de séances, la deuxième période de fermeture a stoppé net toute perspective de rattrapage budgétaire.

| SECTION INVESTISSEMENT              |           | SECTION FONCTIONNEMENT                |            |
|-------------------------------------|-----------|---------------------------------------|------------|
| Report déficitaire n-1              | 0         | Report déficitaire n-1                | 0          |
| Report excédentaire n-1             | 60 589,96 | Report excédentaire n-1               | 29 436,91  |
| Dépenses de l'exercice              | 12 177,86 | Dépenses de l'exercice                | 85 216,30  |
| Recettes de l'exercice              | 22 675,70 | Recettes de l'exercice                | 60 745,58  |
| Résultat de l'exercice              | 10 497,84 | Résultat de l'exercice                | -24 470,72 |
| Résultat cumulé de la section (001) | 71 087,80 | Résultat cumulé de la section         | 4 966,19   |
| Restes à réaliser dépenses          | 0,00      | Affectation à l'investissement (1068) | 0,00       |
| restes à réaliser Recettes          | 0,00      | Complément d'affectation              |            |
| Besoin de financement               | 0,00      | total à affecter                      | 0,00       |
| Prélèvement à effectuer             | 0,00      | Reprise n+1 en fonctionnement (002)   | 4 966,19   |

Comparatif des entrées entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> novembre 2019 et 2020

| TARIFS 2019         |              |               |                   |             |               |               |                   |
|---------------------|--------------|---------------|-------------------|-------------|---------------|---------------|-------------------|
|                     | Quantité     | Prix unitaire | Recette sans 3D   | Quantité 3D | Montant 3D    | Recette 3D    | Recette           |
| -14ans              | 774          | 4,00 €        | 3096,00 €         | 0           | 0,00 €        | 0,00 €        | 3096,00 €         |
| Carte Abo           | 1 102        | 5,50 €        | 6061,00 €         | 0           | 0,00 €        | 0,00 €        | 6061,00 €         |
| Ecole               | 1 451        | 2,50 €        | 3627,50 €         | 0           | 0,00 €        | 0,00 €        | 3627,50 €         |
| Etudiant de 14 à 18 | 563          | 4,80 €        | 2702,40 €         | 0           | 0,00 €        | 0,00 €        | 2702,40 €         |
| EXO                 | 59           | 0,00 €        | 0,00 €            | 0           | 0,00 €        | 0,00 €        | 0,00 €            |
| Fete du cinema      | 218          | 4,00 €        | 872,00 €          | 0           | 0,00 €        | 0,00 €        | 872,00 €          |
| MacDo               | 34           | 4,50 €        | 153,00 €          | 0           | 0,00 €        | 0,00 €        | 153,00 €          |
| Mediatheque         | 130          | 5,50 €        | 715,00 €          | 0           | 0,00 €        | 0,00 €        | 715,00 €          |
| Normal              | 2 529        | 6,50 €        | 16438,50 €        | 0           | 0,00 €        | 0,00 €        | 16438,50 €        |
| Orange Cinéday      | 153          | 5,00 €        | 765,00 €          | 0           | 0,00 €        | 0,00 €        | 765,00 €          |
| PASS PONS           | 52           | 3,50 €        | 182,00 €          | 0           | 0,00 €        | 0,00 €        | 182,00 €          |
| Réduit lundi        | 209          | 5,50 €        | 1149,50 €         | 0           | 0,00 €        | 0,00 €        | 1149,50 €         |
| Scolaire /Groupe    | 490          | 3,50 €        | 1715,00 €         | 0           | 0,00 €        | 0,00 €        | 1715,00 €         |
| <b>Total :</b>      | <b>7 764</b> | <b>-</b>      | <b>37476,90 €</b> | <b>0</b>    | <b>1,50 €</b> | <b>0,00 €</b> | <b>37476,90 €</b> |



| TARIFS 2020         |              |               |                   |             |               |               |                   |
|---------------------|--------------|---------------|-------------------|-------------|---------------|---------------|-------------------|
|                     | Quantité     | Prix unitaire | Recette sans 3D   | Quantité 3D | Montant 3D    | Recette 3D    | Recette           |
| -14ans              | 502          | 4,00 €        | 2008,00 €         | 0           | 0,00 €        | 0,00 €        | 2008,00 €         |
| Carte Abo           | 641          | 5,50 €        | 3525,50 €         | 0           | 0,00 €        | 0,00 €        | 3525,50 €         |
| Ecole               | 759          | 2,50 €        | 1897,50 €         | 0           | 0,00 €        | 0,00 €        | 1897,50 €         |
| Etudiant de 14 à 18 | 160          | 4,80 €        | 768,00 €          | 0           | 0,00 €        | 0,00 €        | 768,00 €          |
| EXO                 | 21           | 0,00 €        | 0,00 €            | 0           | 0,00 €        | 0,00 €        | 0,00 €            |
| MacDo               | 22           | 4,50 €        | 99,00 €           | 0           | 0,00 €        | 0,00 €        | 99,00 €           |
| Mediatheque         | 22           | 5,50 €        | 121,00 €          | 0           | 0,00 €        | 0,00 €        | 121,00 €          |
| Normal              | 1 195        | 6,50 €        | 7767,50 €         | 0           | 0,00 €        | 0,00 €        | 7767,50 €         |
| Orange Cinéday      | 45           | 5,00 €        | 225,00 €          | 0           | 0,00 €        | 0,00 €        | 225,00 €          |
| PASS PONS           | 27           | 3,50 €        | 94,50 €           | 0           | 0,00 €        | 0,00 €        | 94,50 €           |
| Réduit lundi        | 180          | 5,50 €        | 990,00 €          | 0           | 0,00 €        | 0,00 €        | 990,00 €          |
| Scolaire /Groupe    | 82           | 3,50 €        | 287,00 €          | 0           | 0,00 €        | 0,00 €        | 287,00 €          |
| <b>Total :</b>      | <b>3 656</b> | <b>-</b>      | <b>17783,00 €</b> | <b>0</b>    | <b>1,50 €</b> | <b>0,00 €</b> | <b>17783,00 €</b> |

- Budget Lotissement d'Aquitaine

| SECTION INVESTISSEMENT              |             | SECTION FONCTIONNEMENT                |            |
|-------------------------------------|-------------|---------------------------------------|------------|
| Report déficitaire n-1              | -114 272,53 | Report déficitaire n-1                | -2 644,86  |
| Report excédentaire n-1             | 0,00        | Report excédentaire n-1               | 0,00       |
| Dépenses de l'exercice              | 122 393,76  | Dépenses de l'exercice                | 122 393,76 |
| Recettes de l'exercice              | 61 196,88   | Recettes de l'exercice                | 122 394,26 |
| Résultat de l'exercice              | -61 196,88  | Résultat de l'exercice                | 0,50       |
| Résultat cumulé de la section (001) | -175 469,41 | Résultat cumulé de la section         | -2 644,36  |
| Restes à réaliser dépenses          | 0,00        | Affectation à l'investissement (1068) | 0,00       |
| restes à réaliser Recettes          | 0,00        | Complément d'affectation              |            |
| Besoin de financement               | 0,00        | total à affecter                      | 0,00       |
| Prélèvement à effectuer             | 0,00        | Reprise n+1 en fonctionnement (002)   | -2 644,36  |

Pour le lotissement d'Aquitaine, les deux faits marquants sont :

- L'obligation que nous avons eue de racheter un terrain vendu de manière non réglementaire par la Municipalité précédente,
- L'obligation nouvelle de réaliser des études de sol avant tout vente

- Budget Photovoltaïque

A noter que les excédents de ce budget annexe ne peuvent être réinvestis par la ville qu'au terme de 5 années. Ainsi à partir de 2022, la commune disposera d'une recette de 14 000 euros annuels.

| SECTION INVESTISSEMENT              |            | SECTION FONCTIONNEMENT                |           |
|-------------------------------------|------------|---------------------------------------|-----------|
| Report déficitaire n-1              | 0          | Report déficitaire n-1                | 0         |
| Report excédentaire n-1             | 26 487,72  | Report excédentaire n-1               | 24619,40  |
| Dépenses de l'exercice              | 58 012,13  | Dépenses de l'exercice                | 10 706,99 |
| Recettes de l'exercice              | 8 288,00   | Recettes de l'exercice                | 13 741,18 |
| Résultat de l'exercice              | -49 724,13 | Résultat de l'exercice                | 3 034,19  |
| Résultat cumulé de la section (001) | -23 236,41 | Résultat cumulé de la section         | 27 653,59 |
| Restes à réaliser dépenses          | 0,00       | Affectation à l'investissement (1068) | 23 236,41 |
| restes à réaliser Recettes          | 0,00       | Complément d'affectation              |           |
| Besoin de financement               | -23 236,41 | total à affecter                      | 23 236,41 |
| Prélèvement à effectuer             | 23 236,41  | Reprise n+1 en fonctionnement (002)   | 4 417,18  |

## Les suites données aux réunions Quartiers et Villages

Nous n'avons pas pu, compte tenu du contexte sanitaire, poursuivre nos réunions dans les quartiers et villages. Les demandes collectées en 2019 ont été pour la plupart satisfaites. Celles qui ne l'ont pas été sont suspendues aux capacités budgétaires de la commune. Il s'agit de :

- Travaux de voiries
- Travaux d'enfouissement des réseaux.

Les autres demandes relèvent principalement de la collecte des déchets, compétence communautaire mais pour laquelle les points d'apports volontaires des déchets rentent compétences communales. La commission extramunicipale adhoc a été saisie de ce sujet dont nous n'ignorons pas les difficultés. Nous participons à la CDC de Haute Saintonge aux réunions de travail pour l'amélioration du service et sa pérennité, dans un contexte où les contraintes sont de plus en plus lourdes financièrement pour les collectivités qui assument cette charge.

## Les travaux aboutis des commissions extra-municipales

Les commissions n'ont pu être réunies aussi régulièrement que prévu et souhaité, compte tenu du contexte sanitaire.

Voici toutefois ce qu'elles auront permis de faire progresser :

- La commission travaux s'est penché sur l'éclairage public et a acté de nouveaux horaires et zonages, plus justes et plus pertinents.
  - La commission commerce poursuit ses travaux sur la signalétique dans la ville.
  - La commission environnement a statué sur une nouvelle stratégie en matière de Points d'apports volontaires de déchets, pour prévenir les dépôts sauvages et l'apparition de nuisibles. L'application de cette stratégie est en cours.
- Elle a également acté un nouveau règlement du concours village fleuri et la création d'un permis de végétaliser les espaces publics. Elle a aussi créé un groupe de travail pour le projet de régie agricole communale (pour alimenter le restaurant scolaire).
- La commission sports a lancé la réflexion relative au skate-park et sur le baptême des gymnases.
  - La commission solidarité a travaillé sur la mobilité des personnes isolées, bien souvent âgées.
  - La commission enfance jeunesse s'est prononcé sur la poursuite de l'embellissement de l'école et la progression de la qualité Bio et local au restaurant scolaire et à la crèche.
  - La commission culture a dressé un bilan permettant d'identifier les axes de progrès relatifs à l'événementiel.

# Les principales réalisations par domaine d'intervention

La liste ci-dessous ne saurait être exhaustive, au regard de tous les travaux d'entretien du bâtiment comme de l'espace public réalisés, mais aussi des différents services mis à disposition des pontois.

## Accès aux services

- Ouverture de France Services, en partenariat avec la Maison de l'emploi de Haute-Saintonge. Un lieu d'accueil pour les administrés qui peuvent trouver ici un point d'entrée pour leurs démarches auprès d'une dizaine d'administration (CPAM, CAF, Pole Emploi, mission locale, MSA, ...).
- Développement du service mobilité pour les personnes isolées ou non mobiles pendant la période de confinement.

## Culture

- Cinéma : augmentation du nombre de séances et réouverture du lundi, jour de tarifs réduits.
- Médiathèque : ouverture d'un service de livraison pour les personnes sans solution de mobilité et d'un service de collecte en période de confinement.
- La Distillerie, pole de création et d'animation culturelles : réalisation des travaux pour les locaux de répétition, organisation des premiers événements culturels sur site et dans la ville avec en particulier la fête des patrimoines.

## Ecoles

- Réalisation par les enfants, accompagnés d'un artiste mandaté par la Municipalité, de la fresque qui orne l'école.
- Réfection des sanitaires de l'école élémentaire
- Peinture du préau
- Réalisation des travaux demandés par les parents et les enseignants.
- Mise en œuvre du plan de prévention (PPMS) pour sécuriser nos enfants.
- Investissements pour l'ouverture de la classe supplémentaire.
- Investissements pour les outils d'évaluation du réseau d'aide (RASED).

## Voiries et réseaux

- Réalisation des travaux de Chardons
- Finalisation des travaux de la zone de stationnement de Chez Pequin
- Reprise d'un mur de soutènement à Goutrolles
- Réalisation de la signalétique horizontale de voirie
- Programme de curage des fossés sur l'ensemble de la ville.
- Fin des travaux de restructuration du cours Jules Ferry

## Patrimoine bâti

- Opération de peinture des halles et changement de la porte d'entrée
- Réalisation de l'étude programmatique pour le patrimoine historique
- Peinture des portes du donjon
- Réalisation d'un garde-corps pour sécuriser l'accès au Donjon
- Réfection totale du parquet de la salle des fêtes

## Action sociale

L'année n'est pas terminée à la rédaction de ce rapport mais les activités du CCAS ont porté sur des prestations de :

- Secours 2972,30 €. Il reste 3000 € pour les aides si besoin d'ici la fin de l'année.
- Subventions 4500,00 €. Les subventions ont baissé car le club des aînés a accepté de ne rien recevoir cette année. En effet, aucune sortie ou rencontre n'a été organisée à cause du COVID.
- Colocation 1727,08 €. La gestion de la colocation se structure. En effet, le centre social signe désormais le bail avec nous et les jeunes. L'institut Don Bosco assiste régulièrement à nos réunions d'organisation. Deux jeunes qui sortent très prochainement de leurs dispositifs intégreront les lieux début janvier prochain. La contribution des locataires devrait couvrir les frais de loyer dès le début de l'année.
- Colis de Noël 7000,00 €. Nous prévoyons de distribuer en décembre un colis de Noël aux foyers où réside au moins une personne de 68 ans et plus. Nous estimons devoir distribuer 690 colis

Du fait des conditions sanitaires le repas des aînés, le concours des jardins familiaux et les animations de la semaine bleue ont été annulés.

## Sports et loisirs

- Mise en place d'un nouveau protocole d'entretien pluriannuel des terrains du stade avec une première période d'essai sur un terrain en 2019
- Entrée en fonction de l'entrée principale du gymnase le plus récent avec la création d'une passerelle donnant sur le parking et la remise en fonction de l'éclairage extérieur
- Signature d'une convention avec la mairie de Bougneau afin que le club USP puisse jouir de leur terrain et ainsi satisfaire à leur développement sans altérer plus les terrains pontois déjà très sollicités
- Mise en place d'un règlement intérieur pour chacune des infrastructures sportives de Pons et la signature de convention d'utilisateur avec chacun des clubs sportifs
- Réalisation des travaux pour la salle de musculation de la rue Saint Jacques (sanitaires).
- Acquisition de la 2<sup>ème</sup> partie des tribunes, lesquels permettront l'homologation du gymnase par les fédérations sportives concernées.
- Travaux au niveau des locaux techniques de la piscine pour résorber les pertes d'eau (résultat : gain de 50% de la consommation en eau).
- Travaux de peintures extérieures de la piscine

## Commerce et entrepreneuriat

- Dynamisation des marchés et création d'un marché bio en soirée (le jeudi)
- Mise en place de vitrines et boutiques éphémères dont l'une se traduit par une boutique permanente (la Glanerie)
- Facilitation de l'installation d'un cordonnier, avec reproduction de clés, en centre-ville

## L'évaluation écologique de l'action municipale

### Les espaces verts et boisés

- La gestion de la tonte sans aucun produit phytosanitaire pose quelques difficultés que nous essayons de résoudre. Il n'est plus possible pour les collectivités d'intervenir comme ce fut le cas par le passé d'intervenir sur l'ensemble de l'espace public, compte tenu de la diminution contrainte des effectifs et de l'étendue du territoire. C'est en ce sens qu'un rappel a été fait sur le Pons Info pour rappeler aux habitants que réglementairement, l'entretien des espaces publics qui bordent leurs propriétés relèvent de leur responsabilité.

- Les plantations et aménagements sont dorénavant réalisés en prenant en compte la préservation de la ressource en eau. Cette préoccupation nous permet de conserver la troisième Fleur de la commune, cet élément faisant partie du cahier des charges du label.
- Nous avons mis un terme aux dépôts de déchets en tous genres à Marjolance. Une réflexion est en cours pour dépolluer ce site classé Natura 2000.
- Les peupliers sont néfastes pour les bords de rivières. Ils constituent une menace pour la faune locale et plus généralement la biodiversité. Nous les supprimons peu à peu pour permettre aux espèces originelles de reprendre leur place.

### **Les déchets**

- La commune soutient la recyclerie du centre socioculturel, La Glanerie, animée par un chantier d'insertion. Elle permet de limiter les déchets mobiliers et de donner plusieurs vies à un même meuble ou objet. La réussite de magasin temporaire ouvert dans le cœur de ville est prometteuse pour le magasin permanent qui ouvrira dès que la situation sanitaire le permettra.
- La collecte des encombrants est aussi un moyen d'éviter les dépôts sauvages qui nuisent à l'environnement. Ce service qui a lieu une fois par mois (le 1<sup>er</sup> lundi) n'a pas encore l'activité que laissait pourtant présager les dépôts sauvages.

### **L'énergie et l'eau**

- La période de confinement a permis de limiter la dépense énergétique dans des bâtiments qu'il faudra très vite réhabiliter sur un plan énergétique.
- Le nouveau règlement de l'éclairage public, avec des zonages et des horaires plus cohérent, va permettre de réduire les dépenses énergétiques.
- Les travaux de la piscine ont permis de réduire de 50% la consommation d'eau.

### **L'alimentation**

Consignes ont été données à notre responsable de la restauration collective d'intégrer de plus en plus de produits bio et locaux. Le résultat est là, avec la qualité sans augmentation de coût.

### **Les produits d'entretien**

La municipalité a mis un terme à l'utilisation des lingettes dont on connaît l'effet désastreux pour l'écologie, mais aussi le coût pour le budget de la commune.

De la même manière, dans la situation sanitaire pontoise actuelle, le masque tissu est privilégié pour sécuriser les agents comme les élus.

Comme indiqué en préambule, ce budget prévisionnel devra être marqué par la prudence au regard du contexte.

Nos priorités n'ont pas évolué. Globalement il nous faut parvenir à l'issue du mandat à rattraper le retard pris dans l'entretien des bâtiments, y compris pour réduire la facture énergie, et du patrimoine classé. Il faut également mettre l'accent sur les voiries, tant dans les villages que sur les entrées de ville.

Le niveau de qualité de vie des pontois reste également une préoccupation forte avec bien entendu l'accès aux services publics de grande qualité. Mais il s'agit également que nos aînés, ainsi que nos enfants, se sentent bien dans la commune.

Et plus encore que sur l'année écoulée, nous devons être vigilants et réactifs face aux conséquences de la crise sanitaire et travailler au maintien d'une dynamique attractive dans notre ville.

## Fonctionnement

### Les recettes

Les marges de manœuvre sont faibles, compte tenu de la réforme fiscale et de l'incertitude relative à certaines recettes tarifaires notamment. Il conviendra de maîtriser les dépenses de fonctionnement pour trouver une capacité d'action.

### Les dotations d'Etat

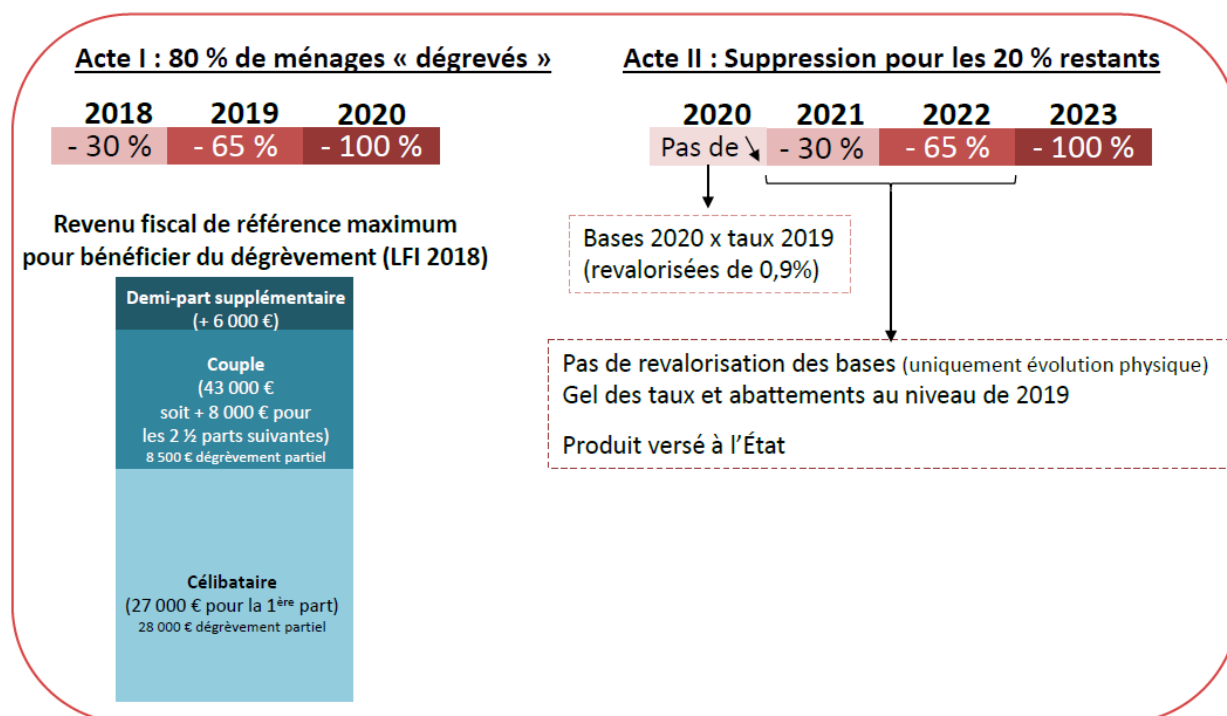
- Le projet de loi de finances indique une enveloppe constante pour la Dotation Globale de Fonctionnement, comme l'année passée. Ceci étant sa redistribution entre les collectivités n'a pas été favorable à la commune jusqu'à présent, qui a encore enregistré une baisse, certes limitée en 2020 (- 11 000 euros). Il conviendra donc de rester prudent et de tabler sur le montant perçu en 2020 diminué de 2 % soit 735 000 euros.
- La cotisation sur la valeur des entreprises a été maintenue. La situation économique ne permet pas d'être péremptoire en la matière. Nous inscrirons une estimation prudente avec une baisse de 20 % par rapport à 2020, soit 270 700 euros.
- Le remboursement de la TVA par le Fonds de compensation devrait en 2021 être à hauteur de 100 000 euros, compte tenu des investissements et travaux effectués en 2020.
- La dotation de compensation de la réforme de taxe professionnelle subit une minoration de 13 milliards d'euros qui aura donc une incidence sur les dotations, à revoir à la baisse dans les prévisions (120 000 euros).
- Concernant le soutien exceptionnel de l'Etat au profit des communes pour compenser les pertes de recettes en raison de la crise sanitaire, Pons n'en bénéficiera que dans une moindre mesure car d'une part il ne concerne pas les pertes de recettes tarifaires, d'autre part pour les recettes fiscales et domaniales la perte est calculée à partir d'une moyenne des trois dernières années. Or concernant la taxe sur les enseignes, elle n'est en vigueur que depuis



2019 à Pons. Il convient donc, là aussi, d'être prudent et d'attendre d'éventuelles évolutions plus bénéfiques dans le cadre du débat parlementaire sur le projet de loi de finances.

### Les recettes fiscales

- Pour rappel la réforme de la taxe d'habitation poursuit son cours. Au niveau du système de compensation, l'état s'est engagé à assurer aux communes le budget équivalent, mais avec un système de calcul qui gèle toute possibilité d'évolution, y compris concernant les bases. Cf schéma ci-après.



### L'application à la commune de PONS

Cette simulation est élaborée à partir des données 2018 (bases et taux), et non des bases 2020 et taux 2017 comme le prévoit le projet de loi de finances pour 2020 dans la version établie par le Gouvernement. Ces données ne correspondront donc pas exactement au montant individuel de compensation au 1er janvier 2021, tel qu'il résulterait du dispositif prévu par le Gouvernement. Cela donne toutefois une idée du principe de calcul et des montants.

| Ressource de TH perdue par la commune | Différence entre le produit départemental de TFPB et le produit de TH perdu | Produit de TFPB communal avant la réforme | Produit départemental de TFPB transféré à la commune | Total du produit communal de TFPB après la réforme | Coefficient correcteur | Produit communal de TFPB après correction |
|---------------------------------------|---|---|--|--|------------------------|---|
| 899 622                               | 252 936   | 1 374 633                                 | 1 152 558  | 2 527 191  | 0,899914173            | 2 274 255                                 |

- Comme les deux années qui viennent de s'écouler, nous recommandons de maintenir encore les taux de la fiscalité à Pons compte tenu des effets non quantifiables à ce stade de la crise sanitaire sur le pouvoir d'achat, et des coûts exponentiels de collecte et traitement des déchets qui pourraient également nuire au pouvoir d'achat en Haute-

Saintonge. Ce constat n'est pas caractéristique de notre territoire et chaque collectivité qui gère cette compétence est confrontée aux mêmes difficultés d'une croissance des volumes de déchets et d'une augmentation des taxes liées à l'activité de leur collecte et traitement.

## Les dépenses

### Dépenses de personnel à maîtriser

- Externalisation des missions lorsque cela revient moins cher ou équivalent. L'exemple du VSV est frappant : cet engin acheté il y a 4 ans pour un montant de 211 518 euros, ne pourrait jamais être amorti par son utilisation car il coûte en frais de fonctionnement 4 fois plus chers qu'une prestation de service extérieure (frais de carburant, frais d'entretien, assurance et main d'œuvre). De plus après 4 ans, il est en panne et la réparation coûtera à la ville 17 000 euros. Il sera donc proposé de le vendre. L'externalisation de la mission représentera à l'année 24000 euros. Une réflexion est également encours en ce sens concernant la bouille, très peu utilisée compte tenu qu'elle demande 5 agents pour fonctionner, avec en plus les deux premières heures de la journée d'utilisation uniquement dédiées à la chauffe.
- Remplacement des départs en retraite seulement lorsque l'agent n'est plus comptabilisé dans les effectifs de la commune, ce qui n'était pas la règle depuis des années.
- Réorganisation des services pour toujours mieux répondre aux besoins, sans augmenter les effectifs et en préservant un environnement de travail agréable et motivant, à la hauteur de l'engagement de nos agents.

### Dépenses énergétiques et eau

- Prévoir les investissements nécessaires à une réduction des dépenses énergétiques, notamment le passage en LED mais aussi les changements d'huissierie et autres opération d'isolation. Des efforts ont été faits en 2020 dont le gain ne peut être clairement estimé compte tenu de la fermeture de bâtiments communaux pendant le premier confinement.
- Poursuivre le changement de gestion de nos espaces verts pour des méthodes et des espèces moins consommatrices d'eau et d'entretien.
- Achever les travaux des circuits d'eau de la piscine pour définitivement supprimer la perte en eau, déjà majoritairement contenue grâce aux travaux de 2020.

### Subventions aux associations

Nous souhaitons maintenir l'effort réalisé en 2019 et 2020 car plus que jamais la ville doit soutenir, dans le contexte que nous connaissons l'action des bénévoles associatifs qui participent grandement à l'animation de la ville, à la solidarité entre ses habitants, et plus généralement à la qualité de vie.

## Nos écoles

Elles restent une priorité de l'action municipale afin que nos enfants évoluent dans un univers favorable à l'apprentissage et en toute sécurité. Beaucoup a été fait ces deux dernières années sur les bâtiments et les équipements, mais il reste encore beaucoup à faire. Un programme pluriannuel sera mis en place notamment pour les équipements informatiques et numériques, ainsi que pour la réhabilitation énergétique des locaux.

A noter que la dotation par élève n'a jamais été aussi élevée et une étude comparative, tout comme un rapport de la Cour des Comptes publié en 2006 démontrent qu'elle est globalement au-dessus des pratiques sur le territoire national qui varie entre 31 et 64 euros, tout comme notre dotation en équipement informatique (au niveau national, un poste pour 22 élèves).

**Extrait du rapport de la Cour des Comptes :**

### **B - Les fournitures scolaires**

#### **1 - La disparité des efforts financiers consacrés à l'achat des fournitures scolaires**

L'évaluation de l'effort consacré par les communes à l'acquisition des fournitures scolaires est malaisée, en l'absence d'une comptabilité analytique, elle est aussi approximative, en raison de la disparité des dépenses prises en compte. Dans l'échantillon des collectivités contrôlées par les juridictions financières, le budget annuel par élève consacré à cette dépense par les communes varie, en 2005, entre 31 € et 64 €.

Les fournitures scolaires font le plus souvent l'objet d'une dotation de crédits ouverte pour chaque école, calculée sur la base d'un forfait par élève. Dans leurs prévisions budgétaires, les communes ne font généralement pas la distinction entre la dépense obligatoire (fournitures à usage collectif) et la dépense facultative (fournitures individuelles).

Une enquête sur dirlo.org en date de 2011 fait apparaître également les disparités entre les montants, allant de 20 à 110 euros.

A Pons, il conviendra de retrouver une base de calcul correspondant aux besoins et aux capacités de la ville.

Au niveau de la restauration scolaire, l'introduction du Bio et du local doit continuer sa progression, avec en parallèle une recherche de diminution des pertes.

## **Action sociale**

Si les conditions sanitaires le permettent nous prévoyons deux événements. Un repas dansant pour les aînés organisé par la ville, ainsi qu'un repas solidaire organisé en partenariat avec le centre social, les restos du cœur et les associations caritatives qui se joindront au projet.

Nous reprendrons la distribution des colis aux personnes de 75 ans et plus.

Nous poursuivrons le travail réalisé avec l'association Don Bosco pour les jeunes mineurs.

## **Les travaux en régie ou via le chantier d'insertion**

Nous avons, grâce aux compétences techniques de notre personnel, avec en appui les employés du chantier d'insertion du centre socioculturel, la possibilité de réaliser bon nombre de chantiers en interne :

- Réhabilitation du 1000 clubs
- Réalisation d'un relais d'assistantes maternelles, cofinancé par la CAF

- Réalisation des passerelles, de la rue Landreau et de l'île aux sœurs
- Réaménagement des toilettes de l'école maternelle
- Poursuite de la réfection des terrains du stade
- Réfection de la cage d'escalier de l'immeuble rue Moreau
- Aménagement du nouveau « Comptoir de Pons », place de la République.

## Investissement

Il faudra là aussi nous adapter en fonction de priorités, quitte à reporter certains investissements dans l'attente du budget supplémentaire de juillet.

### Les recettes

Les recettes d'investissements consistent, outre le versement de la section de fonctionnement, en la taxe d'équipement (25 000 euros) et la récupération de la TVA (100 000 euros environ).

Pour le reste il s'agit de demande de subventions qu'il n'est pas raisonnable d'engager au budget sans avoir eu leur notification par les financeurs.

### Les dépenses

Outre les programmes pluriannuels listés dans le chapitre suivant nous proposons de réaliser la maison des services et des associations, pour laquelle nous avons eu confirmation que son financement est assuré à hauteur de 80% par des subventions. Le reste à charge de la commune s'élève donc à 151 200 euros. Toutefois, pour plus de prudence dans la réalisation budgétaire et garantir un niveau de trésorerie nécessaire à une bonne gestion, les travaux seront programmés de septembre 2021 à mars 2022.

- Nous proposons de commencer les travaux nécessaires sur le gymnase appelé G5, afin d'y accueillir de nouvelles activités. Cela demandera son raccordement au réseau de chauffage urbain.

- Nous souhaitons également continuer la réhabilitation des bâtiments de la Distillerie, pole de création et d'animation culturel, dans le cadre de notre convention avec le chantier d'insertion du centre socioculturel de Pons.

- Le budget annexe investissement du cinéma et notre capacité à obtenir des subventions nous permettent d'envisager la rénovation des toilettes et de son entrée, ainsi que le passage de l'éclairage en LED.

- Pour le camping des travaux sont à prévoir pour la toiture du bâtiment de l'accueil et la création dans ces murs d'une salle de convivialité. Les projets relatifs à l'aménagement de l'aire de jeux, ainsi que de l'acquisition d'une offre d'hébergement en dur (chalets) devront être reportés en 2022.

Il faudra en revanche se préoccuper de la déconstruction du préfabriqué situé sur son parking, au sein duquel la présence d'amiante est suspectée.

- En ce qui concerne la maison de santé, l'accueil d'un nouveau médecin généraliste en janvier 2021 impose une réorganisation du hall d'accueil et d'attente pour que les patients soient plus à l'aise pour attendre leur rendez-vous.

# Les programmes pluriannuels

Ces programmes sont destinés à résorber peu à peu le retard pris en maintenance et entretien de différents équipements mais aussi à réaliser des économies de fonctionnement en limitant l'utilisation d'eau et d'énergie.

- Voiries et réseaux - minimum 100 000 euros
  - Eaux pluviales
  - Effacement des réseaux – maintien de notre financement à hauteur de 17 000 euros.
  - Réfection des voiries villages et quartiers
  
- Patrimoine historique – Minimum 100 000 euros  
Mise en œuvre de l'étude programmatique, en fonction des priorités définies conjointement avec Direction Régionale des Affaires Culturelles, principal financeur avec la commune.
  
- Patrimoine naturel – Natura 2000
  - Dépollution du site Marjolance
  - Continuité de la promenade Bords de Seugne
  
- Réfection énergétique des bâtiments – Minimum 100 000 euros
  - Ecoles
  - Salles municipales (polyvalente, salle Roger Renaud, 1000 club, ...)
  - Mairie
  
- Renouvellement parc informatique mairie + écoles – Minimum 4 000 euros
  
- Passage LED – minimum 5 000 euros
  
- Mutation durable des espaces verts – 5 000 euros
  
- Réfection des toilettes publiques – 3 000 euros